

# *l'encoche*

revue d'information  
de la commune de Montana



Décembre 2010 - N° 14

*Le consortage  
de la*

*Tovachière*



# Le consortage de la **T**ovachière

Pendant plus de 300 ans, les habitants du hameau de Corin et tous les propriétaires de vignes et de prés des environs ont irrigué leurs terres avec l'eau qui provient de la source de la Tovachière<sup>1</sup>, située au fond du dévaloir du «Boup». Depuis une trentaine d'années, l'installation du réseau d'eau communal et l'utilisation de l'arrosage automatique plutôt que par ruissellement ont diminué fortement l'intérêt que les hommes portent à l'eau de la source.

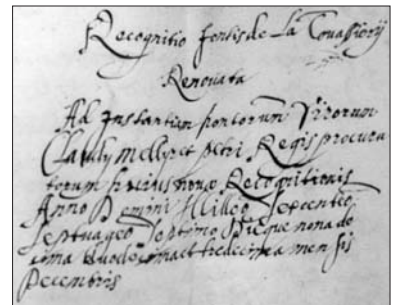
Mais il existe toujours un consortage de la Tovachière dont les membres veillent à l'entretien de la source et des principaux bisses. C'est en allant vous promener dans la région de l'ancien stade du FC Loc-Corin que vous pourrez constater le fruit de leur labour, sous la forme d'un sympathique petit couvert jouxtant la source.



Vincent Lamon

## Historique du consortage et de l'exploitation de la source de la Tovachière

Dans les archives communales de Montana se trouve un acte notarial qui date de 1677, et qui recense les ayants droit au partage de l'eau de la Tovachière: il s'agit d'un acte destiné à faire reconnaître les droits d'eau sur la source de la Tovachière. Il fut réalisé par le notaire Petrus Maschi, à la demande des deux procureurs de l'époque, Claudy Mellyr et Pierre Regis.



Acte notarial de 1677.

<sup>1</sup> Dans les archives de la commune de Montana et sur différentes cartes, on retrouve diverses orthographes du nom de la source: «Tovachir», «Toachir», «Toachière», «Tovassière». Par souci d'uniformité, ce sera l'orthographe actuellement en vigueur qui sera utilisée dans l'article, soit «Tovachière».



Ce document est doublement digne d'intérêt. En premier lieu, il liste les noms des détenteurs des droits d'eau de l'époque et constitue une pièce juridique notable. Dans un deuxième temps, il nous indique quel était le mode de partage institué des eaux de la source.

Le deuxième document officiel qui nous intéresse est un «décret d'investiture<sup>2</sup>» datant du 10 mars 1678. Ce jour-là, le châtelain<sup>3</sup> de Lens, Vincent Bonivini, concède des droits d'eau aux propriétaires de l'eau de la fontaine de la Tovachière, officialisant par là même leurs droits sur l'eau de la source<sup>4</sup>. Et c'est donc ainsi que, depuis plus de 300 ans, les ayants droit recensés sur ces deux documents se transmettent leurs droits d'eau, de génération en génération, par héritage, donation ou vente.

## **Organisation et évolution de l'utilisation de l'eau de la source**

En réalité, l'organisation des droits d'eau sur la fontaine de la Tovachière a peu changé au fil des siècles. L'eau a toujours été répartie au moyen d'un tournus régulier des prises d'eau individuelles. Le partage fonctionne selon le plan suivant :

- une journée de 24 heures correspond à un tour d'eau. Ce dernier est subdivisé en 3 poses, elles-mêmes divisées en 12 livres<sup>5</sup>. Lors de chaque tour d'eau, la première pose a lieu de 6 heures du matin à midi, la seconde de midi à 6 heures du soir et la troisième de 6 heures du soir à 6 heures du matin.

---

<sup>2</sup> Nous dirions aujourd'hui : « une concession ».

<sup>3</sup> La fonction actuelle qui correspond à celle de châtelain est celle de juge de commune ; à l'époque, elle comprenait de plus le pouvoir exécutif. Le châtelain était un officier ou un représentant de l'autorité cantonale (nommé par l'évêque ou la Diète).

<sup>4</sup> Archives communales de Montana, R 6, 1677.

<sup>5</sup> Avec la livre (appelée autrefois « libra » ou « liévrè »), on atteint le niveau de l'individu. C'est le nom de ce droit d'eau que possède chaque membre du consortage de la Tovachière. La plupart des membres du consortage en possèdent d'ailleurs plus d'une. De nos jours, la totalité de ces livres est de 396, nombre qui n'a vraisemblablement jamais été modifié.



Le bisse de la Tovachière.

Pour bien comprendre la manière dont les prises d'eau sont effectuées, il faut considérer que chaque ayant-droit détient un certain nombre de livres réparties à l'intérieur d'une des 11 poses existantes<sup>6</sup>. Le nombre de livres qu'il possède détermine la quantité d'eau à laquelle il a droit à l'intérieur de sa pose. Il incombe alors au détenteur du droit d'eau de faire le nécessaire pour détourner l'eau vers son pré ou sa vigne, lorsque arrive son heure.

A une époque où le manque d'eau est synonyme de famine ou de pertes financières importantes, il n'est pas rare de voir des litiges s'élever entre les ayants droit. Ces conflits sont tranchés par les procureurs, au nombre de deux, qui sont choisis parmi les membres du consortage. Pour plus d'équité dans la répartition des eaux, l'ordre des poses est modifié à chaque nouveau cycle (une fois les onze poses effectuées). Celle-ci s'effectue par tirage au sort, à la courte paille, sous l'œil attentif des procureurs.

Ce sont près de 600 litres/minute qui sortent de la fontaine de la Tovachière pour être redistribués dans 3 bisses différents, sillonnant le coteau de Corin. Le premier arrose les prés à l'est de la source. Le deuxième arrose prés et vignes jusqu'à Corin-Dessous, tandis que le troisième, à l'ouest, arrose les prés et les vignes de la Plaquaz, puis poursuit sa route, par le torrent d'Itemmo, jusqu'à Champsabé. Seul le torrent du milieu était jadis en activité toute l'année. Les deux autres sont mis en service selon les besoins des propriétaires de prés et de vignes.

<sup>6</sup> Notre acte notarial de 1678 ne mentionne que dix poses, alors que la pratique actuelle table sur une répartition en 11 poses. Cette différence est probablement due à un accroissement du nombre des détenteurs de droits d'eau au fil des générations.



Mais pour que toute cette eau puisse circuler sans entrave, il faut régulièrement entretenir les bisses principaux. En principe, ces travaux de nettoyage s'effectuent une fois par année, entre le premier et le deuxième samedi du mois de mai. Une fois la corvée terminée, l'eau revient pour le restant de la journée, en privilège, aux deux procureurs.

Aujourd'hui, l'eau de la source n'est plus guère utilisée pour irriguer. Mais cela n'empêche pas le réseau de bisses d'offrir un cadre agréable aux promeneurs en quête de fraîcheur et de charme.



Journée de corvée. Derrière: Olivier Barras, Francis Tapparel, †Nestor Rey, Charly Robyr, †Martin Rey, Joseph Lamon.  
Devant: Dominique Bonvin, Robert Bonvin.

## Le consortage à l'heure actuelle

En 2010, le consortage de la Tovachière compte 69 membres. Son comité est composé de 3 procureurs. L'un assume la charge de président, le deuxième, celle de secrétaire-caissier, et le troisième, celle de membre qui a pour tâche de seconder le président et le caissier. Ces rôles sont respectivement occupés par Dominique Bonvin, Olivier Barras et Charly Robyr.

Deux membres du comité actuel officient depuis 1990, à savoir Dominique Bonvin et Charly Robyr qui remplacèrent Sylvain Rey, le troisième, Olivier Barras, ayant remplacé Joseph Lamon en 1998.

Les tâches de ces procureurs ont évolué à la suite des changements de société et des rapports des habitants de Corin avec l'eau de la source de la Tovachière: ainsi, ils n'ont plus besoin d'intervenir pour trancher des litiges dans la répartition des eaux. En revanche, ils s'occupent de tenir à jour la liste des consorts et d'envoyer les convocations pour les assemblées générales et pour les jours de travail.





Alors qu'ils longent la source de la Tovachière, les amoureux de la nature ont pu constater d'importantes modifications dans son aménagement. Celles-ci sont entièrement le fait du nouveau comité. Sous son impulsion, un tronc a été posé en 1995 aux abords de la source, afin de créer un petit bassin de retenue. Par la suite, les promeneurs ont pu observer, en mars 1997, Dominique et Charly s'affairant à travailler une dalle afin de fabriquer une table, toujours située à côté de la source. Le comité décide ensuite que, pour offrir un abri confortable ainsi que pour mettre en valeur l'endroit, il faut construire un couvert en bois. C'est chose faite en

1999, avec des dailles de bois débitées dans les environs, moyennant l'autorisation de la bourgeoisie de Montana à laquelle appartient toute la forêt alentour. Mais ce n'est pas là que s'arrêtent les modifications apportées par ce nouveau comité. En 2004, Dominique et Charly décident qu'il est temps de jeter une passerelle sur le torrent de la Plaquaz. Après plusieurs heures de labeur, la voilà qui enjambe fièrement le torrent.



Une passerelle enjambe le torrent de la Plaquaz.

Depuis lors, Dominique continue de travailler sur le tracé du bisse, aplanissant les bosses qui se forment en raison de l'accumulation de petits matériaux. Une année sur deux, c'est aussi lui qui se charge de récurer le bisse. L'année suivante, ce travail est réalisé par un certain nombre de consorts, sur convocation du comité. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les dames ne sont pas en reste dans cet exercice puisque, le 5 mai 2007, les travaux d'entretien du bisse n'ont été menés à bien que par des femmes – excepté Dominique. Voilà une anecdote digne d'être relevée, puisqu'elle met en lumière un pan de l'évolution des mentalités dans notre société.



## D'où vient la source ?

Il est temps de vous dire ce que nous savons à propos de l'origine de l'eau de la Tovachière.

Sur une carte de 1759, conservée aux Archives cantonales, est reproduit le tracé du torrent Marcon qui partait du lieu-dit «le creux des Bagnoud», une dépression située près de la crête du Châtelard et qui aboutissait à la source de la Tovachière. Durant les périodes de sécheresse, on détournait l'eau du Grand-Torrent à travers ce torrent pour augmenter le débit de la source en contrebas. On ne peut que suivre Pascal Rey lorsque, dans son discours du 31 juillet 1999 à la Crête du Châtelard, il formule l'hypothèse que «ce détour était peut-être en fait un retour à son parcours originel avant que les hommes ne lui fassent irriguer les pâturages de Diogne».



Joseph Lamon, Dominique Bonvin et Charly Robyr près du bassin de retenue.

Si nous nous posons la question de l'origine de cette eau, il ne fait aucun doute que le comité du consortage se l'est posée également. Pour y apporter quelques réponses, celui-ci mandate, en 2004, un sourcier de la région de Payerne, M. Francis Favre. En l'absence d'expertises scientifiques plus poussées, il vaut la peine d'exposer le résultat de son travail.

Selon Monsieur Favre, ce n'est pas moins de trois arrivées d'eau qui alimentent la source et le bassin de retenue. L'origine de la première se situe à l'est du barrage de Zeuzier, au lieu dit «Huiton». Son apport à la source de la Tovachière est de 70 litres/minute. Quant à la seconde, elle part de la face est du Tubang, en passant près de la cabane des



Violettes, et ensuite par Saint-Maurice de Laques, pour apporter à la source une quantité d'eau équivalente à 330 litres/minute.

Bien plus surprenante est l'origine de la troisième arrivée d'eau. Elle partirait depuis la Pointe de Tsirouc, dans le val d'Anniviers, et constitue un apport de 180 litres/minute.



La source de la Tovachière.

En l'absence d'explications scientifiques, cette troisième origine est la plus difficile à croire. D'après M. Favre, pourtant, la présence de siphons souterrains explique comment il est possible que l'eau provienne de l'autre rive du Rhône.

## Conclusion

L'eau de la source de la Tovachière est une eau calcaire et ferrugineuse. Elle a été estampillée « eau de boisson » par le laboratoire cantonal, lors d'analyses commanditées par le consortage en 1996. Voilà un premier fait remarquable. Mais si, d'aventure, les origines de cette eau devaient se confirmer scientifiquement dans le futur, voilà qui ajouterait encore du charme et du mystère à ce lieu, inscrit au patrimoine de notre commune par le labeur de plusieurs générations.

Vincent Lamon